

Genre du véhicule	Marque de fabricant	Type	Fiche d'homologation N°
Tracteur	E B R O	4 6 0	CH 4239 01

Constructeur	MOTOR IBERICA SA, Barcelona (E)
Identification	"460" sur la plaquette du constructeur ".TX" préfixe au No du châssis
Plaquette constr.	à gauche, latéralement, sur l'appui du réservoir à carburant
N° du châssis	à droite, à l'arrière, latéralement, sur la boîte à vitesses
Ident. du moteur	"203 E" à gauche, à l'arrière, latéralement, sur le bloc
Importateur princ.	INTECH AG, Roosstrasse 47, 8832 Wollerau
Véhicule homologué	8TX195101
	Signes fixes dans code du type 460 / .TX

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique ou hydrostatique avec assist. hydraulique
Transmission	mécanique + boîte complémentaire route/terrain
Nombre de vitesses	4 x 2 Entraînement arrière; blocage différ.
Frein de service	mécanique, à disques, sur les arbres intermédiaires, resp. sur les roues arrière, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les arbres intermédiaires, resp. sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique, levier avec secteur
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur			
Marque	PERKINS	Type	D4.203
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	91,4	Course	127
Cylindrée	3331	CV-lmpôt	16,96
Puissance en CV	46,3 kW	à V/min	2300
	(63 SAE-net)		
Bruit à proximité	98,5	dB(A) à V/min	2360 x)
Silencieux	1 = 600 x Ø 95 mm		
Mesure des gaz	Facharach 3/Bosch noircissement 2,9		
Déparasitage	-		(à 95 %)

Carrosserie	
	tracteur avec dispositif de protection testé §)
Nombre de portes	-
Ceintures sécurité	-
Cale	-
Antivol	-
Indic. vit.	-
Retroviseur	-
Attelage	AV+AR= broches
Nombre de places t 1 av. centre ar.	
Dimensions	
Longueur	Int. 3360 ext. 2000 Empattements
Largeur	(1510-2630) 1830
Hauteur	(cheminée) 2250 Voie av 1490 ar 1410
Porte à faux	lat. av 1260 - 1870 Voies ar 1200 - 1800
	ar 740 Braquage g 7500 d 7400
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids			
	avant	arrière	total
Poids à vide	940	1300	2240
Charge utile	(y compris 160 kg de lest)		
Poids total	1400	3800	5200
Garantie fabr.	6,50 - 16	16.9 R 30	(Variantes +)
Dimens. pneus	6 / 3,1	8 / 1,3	voir
Pty / bar	1230	3800	remarques)
Charge pour V max	30	30	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur 25 km/h			
Vitesse maximale testée 25 km/h			

à 2360 t/min au moteur resp. 580 t/min à la prise de force

Équipement §)	M	(E)	
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux complément.			
Eclairage plaque			
Essuie-glace			avec/sans lave-glace
Avertisseurs			FEMSA E9 28007 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	E B R O 4 6 0		
Homologation			
N°	CH	4239 01	
Carrosserie			
Places	total 1	avant	
Poids à vide	2240	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	16,96
Poids total		Cylindrée	3331

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

x) Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 25 km/h, M4S, iA 4,6 = 83,5 dB/A
à proximité de l'échappement = mesuré à 500 mm de l'échappement

+) Variantes de pneus : AV = 7.50 - 16 AR = 18.4/15 - 30 12.4/11 - 36 13.6/12 - 36
6 / 2,8 6 / 1,3 6 / 1,7 6 / 1,6
1490 kg 4240 kg 2880 kg 3230 kg
30 km/h 30 km/h 30 km/h 30 km/h

§) Équipement : le dispositif de protection est testé selon l'art. 48, al. 5, OCE; doit être contrôlé;
la hauteur des feux de position, feux rouges/stop et des clignoteurs est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

- peut circuler sur la voie publique avec une largeur jusqu'à 2500 mm;
- lorsque la largeur dépasse 2000 mm, la distance des feux jusqu'au bord du véhicule doit être adaptée;
- lorsque la largeur dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Zurich, 26.9.78

. Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules